

Des dizaines d'ambulances sirènes hurlantes dans les rues de Caen : "On nous impose de travailler à perte"



Une centaine d'ambulances ont manifesté ce jeudi à Caen à l'appel de l'Association des Transports Sanitaires Urgents du Calvados • © France 3 Normandie Caen

Une centaine d'ambulanciers ont manifesté ce jeudi 24 octobre dans les rues de Caen pour réclamer une revalorisation du forfait horaire accordé aux entreprises privées pour assurer les transports d'urgence. Les professionnels du secteur affirment perdre de l'argent.

Ce n'était pourtant pas le premier mercredi du mois. Ce jeudi 24 octobre, de sirènes ont retenti dans les rues de Caen une partie de la matinée. Pas moins d'une centaine d'ambulances s'étaient donné rendez-vous au Mémorial avant de prendre la direction du centre-ville. À la manoeuvre, l'Association des Transports Sanitaires Urgents du Calvados (ATSU 14). " *C'est un ras-le-bol national et une injustice pour les ambulanciers de France mais aujourd'hui on a dit que c'est trop, il fallait bien qu'il y en ait un qui démarre* ", explique la présidente Valérie Hubert-Romain.

Si les Normands ouvraient le bal de la contestation ce jeudi, ils n'étaient pas seuls à manifester dans les rues de Caen. Des ambulanciers venus d'une quinzaine de départements en dehors de la région s'étaient joints au bruyant convoi. " *Les problématiques ne sont pas les mêmes selon les territoires mais il y en a une qui revient, c'est le coût d'engagement de nos moyens et le remboursement qu'on en a. On travaille aujourd'hui tous à perte* ", déplore Franck Foray, dirigeant Jussieu Secours Avignon.

"Depuis 2022, on perd de l'argent"

Le sujet qui agite la profession, c'est le forfait alloué aux entreprises privées d'ambulances pour les UPH, les urgences pré hospitalières. " Aujourd'hui, on est la variable d'ajustement parce qu'on est en début de chaîne. Quand on appelle le 15, c'est nous qui nous déplaçons. On est aussi en fin de chaîne parce que, quand il faut sortir les patients des hôpitaux, c'est nous qui sommes là ", affirme Vincent Juteau, le président délégué de la chambre nationale des services d'ambulance. " Et bien sûr, quand les services d'urgence ferment d'un point à un autre, par mesure d'économie ou de manque de médecin, la variable d'ajustement, c'est toujours l'ambulancier. Il doit aller plus loin accompagner un patient ."

Depuis 2018, les tours de garde imposés aux entreprises privées d'ambulance sont " indemnisés " à hauteur de 64 euros de l'heure.

" On a subi 27% d'inflation. Ça n'a pas suivi au niveau de la tarification. Depuis 2022, on perd de l'argent. On travaille à perte. On nous impose de travailler à perte ", estime Michel Lecousin, gérant d'Urgence Ambulance Calvados. " On a une structure de nuit qui ne fait que de l'urgence hospitalière. Tous les matins, c'est 750 euros de perte. Donc on perd à peu près 24 000 euros par mois. Donc 370 000 euros en deux ans, ça fait un peu beaucoup. On ne peut pas faire face. C'est impossible. "

"On n'est pas qu'un coût, on est aussi un service"

Pour la profession, seule une revalorisation à 90 euros de ce forfait horaire permettrait d'éviter une catastrophe sociale et économique. " Si les pouvoirs publics ne prennent pas conscience de nos difficultés financières, les faillites vont arriver les unes après les autres ", prévient Franck Foray.

" On est toujours vu sous le prisme de la dépense pour les pouvoirs publics alors que nous sommes générateurs d'économies. Quand nos ambulances viennent faire des électrocardiogrammes à domicile, nous sommes générateurs d'économie, nous évitons l'envoi d'équipes médicalisées, de SMUR, nous évitons l'hospitalisation, nous évitons des retours à domicile qui ont des coûts énormes et tout ça rémunéré à 80 euros. On n'est pas qu'une dépense, on n'est pas qu'un coût, on est aussi un service, on donne accès aux soins aux gens ", plaide l'ambulancier avignonnais.

"Interdit par le code du commerce"

Ce jeudi, une délégation avait rendez-vous en préfecture pour une réunion en présence de représentants de l'Agence Régionale de Santé et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Si les échanges ont permis d'avancer sur certaines problématiques spécifiquement locales, la question du forfait horaire des UPH reste toujours d'actualité. " On a entendu que cette activité UPH était déficitaire mais qu'elle pouvait être compensée par une autre activité. En tant que chef d'entreprise, on ne peut pas l'entendre, on ne peut pas réaliser une activité à perte. Je crois même que c'est interdit par le code du commerce ", glisse Vincent Juteau, de la chambre nationale du service d'ambulance.

Des négociations nationales doivent avoir lieu début décembre entre la CPAM et les organisations professionnelles du secteur.